

DGAL Flash info (OPA/OPV)
RAPPEL à vigilance Maladies émergentes (PPR, Clavelée, FA, DNC, PPA)

Un grand nombre de maladies animales est présente à nos frontières et il convient de maintenir un haut niveau de vigilance pour conserver le statut indemne de la France.

Les services du ministère en charge de l'agriculture sont pleinement mobilisés pour contrôler les mouvements d'animaux et le respect des mesures de biosécurité à toutes les étapes de production. Ce sujet fait l'objet d'une attention toute particulière de la Ministre, qui a déjà eu l'occasion d'échanger avec certains d'entre vous et qui poursuivra ses actions dans les prochaines semaines.

L'ensemble des filières est concerné par ces mesures de vigilance et la surveillance renforcée du territoire s'appuie sur la collaboration de tous les acteurs : éleveurs, vétérinaires, transporteurs, négociants, transformateurs...

Notamment, les maladies listées ci-dessous ont été détectées récemment en Union européenne ou progressent sur le continent européen :

- **la fièvre aphteuse** qui affecte les bovins, ovins, caprins et les porcins. Cette maladie a été détectée au premier semestre 2025 en Allemagne, Hongrie et Slovaquie, qui l'ont éradiquée depuis. L'origine de ces introductions n'est pas connue à ce jour.

la situation sanitaire évolue défavorablement en Europe

Le bulletin hebdomadaire de veille sanitaire internationale de cette semaine (site de la Plateforme d'épidémiosurveillance animale) indique qu'après les foyers récents dans la partie européenne de Chypre, la Grèce est désormais infectée. En effet, un foyer de fièvre aphteuse a été confirmé dans un élevage de bovins et ovins sur l'île grecque de Lesbos, située à seulement une dizaine de kilomètres des côtes turques où la maladie est endémique. La Grèce était indemne de fièvre aphteuse depuis 1994.

Depuis la mi-février 2026, 38 foyers ont été détectés en République de Chypre (partie européenne de l'île) où une vaccination d'urgence est lancée. Les autorités chypriotes ont déjà reçu plus d'un million de doses en provenance de la banque européenne de vaccins.

Cette avancée défavorable de la maladie dans l'Union européenne intervient moins d'un an après la dernière détection de foyer de fièvre aphteuse en Europe de l'Est (Allemagne, puis Hongrie et Slovaquie), la fièvre aphteuse revient ainsi en Europe avec une flambée de foyers à Chypre et une arrivée en Grèce, plus proche de l'Europe continentale.

Pour suivre l'évolution de la FA en Europe, ainsi que la PPR et la clavelée : voir chaque mardi le bulletin de la Plateforme d'épidémiosurveillance animale :

- <https://plateforme-esa.fr/fr>
- **la peste des petits ruminants (PPR) et la clavelée** qui touchent les ovins et les caprins. La peste des petits ruminants est présente dans les Balkans (Croatie, Kosovo, Albanie). La clavelée touche la Grèce, ainsi que la Macédoine du Nord et la Bulgarie.
- **la peste porcine africaine (PPA)**. Cette maladie est présente dans 18 pays du continent européen, dont trois pays voisins : Allemagne, Italie et récemment l'Espagne.

Le ministère en charge de l'agriculture appelle la vigilance de tous les professionnels, les éleveurs et les transporteurs de bétail en particulier, pour respecter très strictement les mesures suivantes :

- Les animaux destinés à l'abattage en France en provenance des pays concernés* par l'une des maladies mentionnées plus haut, doivent provenir d'une zone indemne au sein de ce pays, être couverts par un certificat sanitaire officiel établi par les autorités sanitaires du pays d'origine, et

devront être transportés sans rupture de charge jusqu'à l'abattoir de destination désigné dans le certificat sanitaire, pour y être abattus dans les meilleurs délais.

- Une attention accrue au nettoyage et désinfection minutieux des moyens de transport est demandée dès le déchargement en France pour le transport de vif, et avant leur départ pour les véhicules de transport de bétail qui reviennent à vide depuis un pays infecté, quelle que soit l'espèce animale transportée.
- Les mesures habituelles de biosécurité sont à assurer, y compris pour le personnel même le personnel temporaire.
- En cas de signes évocateurs d'une de ces maladies, les éleveurs doivent contacter sans délai leur vétérinaire sanitaire qui en informera sa DDecPP. Des monographies actualisées seront mises en ligne prochainement sur notre site internet.
- Pour les DDecPP : des contrôles à l'introduction sur des animaux à destination de l'élevage pourront être menés en fonction de votre analyse de risque.

*La liste des pays d'Europe infectés par ces maladies est disponible sur le site internet de la plateforme d'épidémiosurveillance animale sous forme d'une note mise à jour chaque semaine (le mardi) : <https://plateforme-esa.fr/fr/bulletins-hebdomadaires-de-veille-sanitaire-internationale->

Le site internet du ministère vient d'être actualisé et enrichi de manière conséquente :

Deux pages mises à jour :

<https://agriculture.gouv.fr/maladies-animales>

<https://agriculture.gouv.fr/plan-national-dintervention-sanitaire-pnisu-en-sante-animale>

Une page créée :

<https://agriculture.gouv.fr/les-maladies-animales-de-categorie-ou-maladies-faisant-lobjet-dun-plan-dintervention-sanitaire>

avec versement sur cette page nouvelle de 6 Fiches maladies à la fois détaillées et synthétiques pour la bonne connaissance de ces maladies graves et contagieuses, à connaître et à reconnaître :

- Fièvre aphteuse
- Dermatose nodulaire contagieuse
- Peste porcine africaine
- Peste des petits ruminants
- Clavelée (variole ovine) et variole caprine
- Peste équine

Bulletins hebdomadaires (chaque mardi) sur la veille sanitaire internationale : <https://plateforme-esa.fr/fr/bulletins-hebdomadaires-de-veille-sanitaire-internationale->

Par exemple dans la veille sanitaire internationale publiée début mars :

- Fièvre aphteuse à Chypre : la fièvre aphteuse est de nouveau présente sur le territoire de l'Union européenne à Chypre depuis mi février: passage de la partie Turque (au nord de l'île) à celle de l'UE (République de Chypre au sud de l'île). Au 09/03 : 33 foyers de fièvre aphteuse à Chypre, dont 22 nouveaux foyers déclarés entre le 27/02 et le 03/03. Majoritairement sur petits ruminants mais quelques foyers bovins
- Peste des petits ruminants : situation incertaine dans les Balkans
- Clavelée : extension dans l'ouest de la Grèce

POUR EN SAVOIR PLUS

CLAVELEE : Ressources et documentations utiles : voir les liens mentionnés ci-dessous dans chaque Bulletin hebdomadaire de veille sanitaire de la Plateforme d'EpidémiSurveillance Animale = <https://plateforme-esa.fr/fr>

- [Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties 2010 pages 31-40](#)
- OMSA – Manuel Terrestre - [Chapitre 3.8.12 Clavelée](#)
- Cirad - [Fiche maladie clavelée](#)
- EFSA (2014) Scientific Opinion on sheep and goat pox ([lien](#))
- Commission européenne, SPGP – BTSF, Valence, Espagne : 30 janvier au 1er février 2024 - [Lien](#)

PESTE DES PETITS RUMINANTS : Ressources et documentations utiles : voir les liens mentionnés ci-dessous dans chaque Bulletin hebdomadaire de veille sanitaire de la Plateforme d'EpidémiSurveillance Animale = <https://plateforme-esa.fr/fr>

- [Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties 2010 pages 143-154](#), [Fiche OMSA](#), [Fiche FAO](#)

BIOSECURITE

Biosécurité en élevage de **ruminants** (ressources utiles pour les filières ovines, caprines et bovines)

GDS FRANCE met à disposition de tous sur son site internet des Fiches Biosécurité dont vous pouvez en faire utilement écho dans vos réseaux respectifs en vue de leur application ou amélioration des mesures existantes de prévention des risques sanitaire. Notamment la Fiche Biosécurité : "*Prévention de l'influenza aviaire dans les cheptels de ruminants laitiers*" (Fiche rédigée CNIEL/GDS France/SNGTV)

Toutes les fiches Biosécurité sont consultables sur le site de GDS France :

- <https://www.gdsfrance.org/biosecurite-en-elevage-fiche-pratique-ruminants/?highlight=fiches+pratiques+bios%C3%A9curit%C3%A9>

Biosécurité en élevage de **suidés** (ressources utiles)

Vous trouverez des fiches et vidéos sur le site ci-dessous de l'Institut du porc (IFIP) rédigé avec l'Association nationale sanitaire porcine dont vous pouvez également en faire écho dans vos réseaux respectifs :

<https://biosecurite.ifip.asso.fr/accueil>

Pour reconnaître les maladies émergentes afin d'en avertir sans délai le vétérinaire de l'élevage en cas de signes évocateurs

voir les Fiches Maladie sur le site du ministère de l'agriculture :

- <https://agriculture.gouv.fr/les-maladies-animales-de-categorie-ou-maladies-faisant-lobjet-dun-plan-dintervention-sanitaire>